

14.2.2017

A8-0039/8

Amendement 8

Lieve Wierinck

au nom du groupe ALDE

Rapport

A8-0039/2017

Gunnar Hökmark

Le semestre européen pour la coordination des politiques économiques: examen annuel de la croissance 2017

2016/2306(INI)

Proposition de résolution

Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

27 bis. invite la Commission à publier régulièrement des évaluations de la viabilité budgétaire pour chaque État membre, en tenant compte de l'ensemble des facteurs spécifiques à chaque pays, tels que l'évolution démographique, ainsi que les obligations éventuelles, implicites et autres obligations non budgétaires, qui ont une incidence sur la viabilité des finances publiques; recommande l'intégration de ces rapports aux rapports annuels par pays; invite la Commission à concevoir un indicateur permettant d'évaluer l'incidence des finances publiques et des budgets annuels des États membres sur les générations futures, en tenant compte des futures responsabilités et obligations implicites; reconnaît que la charge administrative pour ces évaluations doit rester limitée;

Or. en